PA M. Jules Gfeller Berne

Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Troisième année. — N° 96. Samedi 30 novembre 1889.

Prix du numéro 10 centimes Bureaux: Rue Neuve, 19

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ULLMER.A.X.BERNE

ABONNEMENTS

	Un an :	Six mois :
Suisse . . .	6 fr.	3 fr.
Union postale .	12 »	6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . 20 ct. la ligne
» de l'étranger . . 25 » »
Minimum d'une annonce 50 centimes
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

Le Locle, le 28 novembre 1889.

Monsieur le rédacteur!

Les hausses successives et pour la plupart légitimes que les prix de revient des différents genres de montres de fabrication suisse ont subi, depuis quelques mois, placent toute une catégorie d'intéressés, — les fabricants d'horlogerie principalement — dans une situation fort critique qui ne peut se prolonger sans que leurs intérêts les plus vitaux soient mis en péril.

Je n'entreprendrai pas de discuter la plus ou moins grande légitimité de certaines hausses, ni la question pourtant fort intéressante de savoir si les parties haussées sont bien celles qui avaient le plus pressant besoin de l'être; pas plus que je ne discuterai la plus ou moins grande correction des procédés d'application qui ont été employés.

Nous sommes en présence d'un fait accompli, contre lequel les récriminations seraient pour le moins inutiles et si l'on a procédé d'une façon très empirique, il faut s'en prendre au défaut complet d'organisation de certains groupes patronaux, qui, tout en les plaçant dans l'impossibilité de faire utilement entendre leur voix, les a mis à la merci des décisions des comités ouvriers. Mais passons; la leçon ne sera peut-être pas perdue.

Il n'en demeure pas moins vrai que les fabricants d'horlogerie, placés entre les fabriques d'ébauches, les chefs d'atelier et les ouvriers d'un côté, et la clientèle étrangère de l'autre, soit entre le marteau et l'enclume, ne peuvent sans danger, laisser se prolonger une situation aussi anormale.

Aussi était-il temps que quelqu'un prit enfin l'initiative d'une information donnée à la clientèle étrangère, des conditions nouvelles qui étaient faites aux fabricants; conditions qui les mettent dans l'obligation d'avoir à choisir entre une diminution de leur bénéfice impossible à supporter, ou une augmentation du prix de vente de leurs produits.

C'est donc avec satisfaction, que j'ai vu l'initiative prise par la Société des fabricants d'horlogerie de la Chaux-de-Fonds, tout en regrettant qu'un organe, pouvant parler au nom de la fabrique suisse toute entière, et par conséquent plus autorisé, ne soit pas intervenu à temps dans cette circonstance.

Vous avez signalé, dans le dernier numéro de votre honorable journal, ce qu'il y avait de regrettable dans ces manifestations particularistes qui, par celà même qu'elles sont partielles, perdent une partie de leur valeur et risquent de manquer leur effet. Je partage donc entièrement votre avis, lorsque vous dites qu'il eût été préférable que le syndicat des fabricants d'horlogerie soit intervenu dans cette importante circonstance. Mais le syndicat n'existe encore qu'à l'état embryonnaire et s'il est permis d'en exprimer un regret, ce regret ne peut malheureusement rien changer à la situation.

A défaut d'un syndicat des fabricants d'horlogerie, je me suis demandé si un autre organe ne pouvait remplir le but désiré. Eh bien, cet organe existe; c'est la Société intercantonale des industries du Jura, fondée dans le but de sauvegarder les intérêts généraux de nos industries, tout spécialement de l'industrie horlogère, et qui me parait avoir parfaite qualité pour se faire le porte voix des demandes justes de nos fabricants.

Je soumets cette idée à l'appréciation de vos lecteurs et plus particulièrement aux membres du bureau de l'Intercantonale qui, dans cette circonstance pressante pourraient prendre sur eux d'adresser à la clientèle étrangère un avis fortement motivé. Je suis bien persuadé qu'une telle initiative rencontrerait l'approbation unanime des intéressés, et serait ratifiée par tous.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations distinguées.

Un fabricant.

* * *

Nous souscrivons pleinement au vœu exprimé par notre correspondant et nous pouvons lui dire qu'il est en bonne voie de réalisation. En effet, le comité de la Société des fabricants d'horlogerie de Bienne, vient d'adresser une requête au bureau de l'Intercantonale, le priant de bien vouloir, et dans le plus bref délai possible, mettre à la disposition des fabricants d'horlogerie des circulaires indiquant à la clientèle étrangère les motifs qui rendent nécessaire une hausse du prix de vente de la montre suisse.

Déjà au commencement de l'année, l'Intercantonale avait été sollicitée à prendre une semblable initiative et un projet de circulaire avait été présenté à l'assemblée du comité central du 7 février. Pour des motifs d'opportunité, l'assemblée n'avait pas cru devoir entrer dans les vues des auteurs du projet; on trouvait la mesure prématurée. Voici d'ailleurs ce que dit sur ce point spécial, le protocole de la séance:

« Un projet de circulaire destinée aux « acheteurs étrangers est présenté par le « secrétariat, mais la question que cette « circulaire soulève ne pouvant être résolue qu'après mûr examen aucune décision n'intervient à cet égard. L'assemblée estime que pour le moment, et le « syndicat des fabricants d'horlogerie « n'étant pas formé cette question doit « rester à l'étude. »

Nous avons lieu de croire que le temps d'étude a été suffisamment long et que le moment est venu de mettre à exécution une mesure urgente. L'initiative prise à la Chaux-de-Fonds en est la preuve.

Depuis le mois de février, les événements ont marché, une hausse générale des prix de revient a été réalisée et, comme d'une autre côté, l'amélioration constante de la qualité de la montre suisse, poursuivie depuis ces dernières années justifie pleinement l'élévation des prix de revient, une hausse des prix de vente est légitime.

Dans ces conditions l'Intercantanale, fidèle à sa mission qui est d'intervenir dans tous les cas où il s'agit de sauvegarder nos intérêts généraux, ne peut manquer de répondre favorablement à l'appel qui lui est adressé.

Hausse de l'argent.

On nous écrit en date du 27 courant :

Vous avez signalé dans votre dernier numéro, la décision prise dimanche passé, par la Chambre syndicale du syndicat des patrons monteurs de boîtes concernant le prix de l'argent des boîtes, qui ne serait pas modifié, pour le moment, malgré la hausse constatée de 6 fr. par kilogramme survenue depuis quelques semaines.

Les patrons syndiqués doivent s'incliner devant cette résolution, quoiqu'elle ne sauvegarde guère leurs intérêts et que la perte sèche qui résulte pour eux du prix nouveau de l'argent leur soit bien pénible à supporter. Mais la bonne discipline du syndicat veut que les décisions de la chambre syndicale soient scrupuleusement exécutées, ce à quoi nous ne faillirons pas.

Au moment où cette décision a été prise, contre le vœu d'un certain nombre de chefs d'atelier, on pouvait craindre que la hausse, si on en avait admis le principe, ne soit pas appliquée par les patrons dissidents desquels on aurait ainsi fait le jeu ; c'est pour cette raison que l'on a compris que le moment favorable n'était peut-être pas encore venu, et qu'il fallait prendre patience.

Depuis lors il s'est produit un fait nouveau qui me paraît de nature à changer complètement le point de vue auquel on s'était placé. La dernière cote de l'argent accuse *une nouvelle hausse de fr. 1. 50 par kilo*, ce qui porte la hausse totale à fr. 7. 50 par kilogramme, soit 7½ centimes par gramme. Dans ces conditions, on comprendra facilement que la nécessité parle plus fort que tous les raisonnements et que la chambre syndicale peut et doit revenir sur la décision qu'elle a prise dans un moment où l'on ne prévoyait pas encore cette continuation dans le mouvement de hausse.

Nous pensons en conséquence que le prix de l'argent manufacturé, soit celui des boîtes, doit être élevé de 5 centimes par gramme, ce qui n'aura rien d'exagéré puisque la hausse totale de l'argent ne serait pas même compensée. Aucune des hausses décrétées ces derniers temps n'aura été plus légitime et les fabricants d'horlogerie pourront l'accepter sans protester.

Un patron monteur de boîtes argent au nom de plusieurs.

La chambre syndicale patronale, vient de décider en principe une augmentation du prix de l'argent des boîtes ; la date de l'application de cette mesure n'est pas encore fixée. *Rédaction.*

Les maisons ouvrières en Angleterre.

Un membre aussi généreux que riche de la classe qui détient une si forte proportion de la fortune publique faisait aux ouvriers un don plus que royal de six millions et un quart de francs.

Sir Edward Guinness vient de créer un fond de 250,000 livres sterling, spécialement applicable à la construction à Londres et à Dublin de logements à bon marché pour les ouvriers.

Les administrateurs choisis par le donateur, lord Rowton en tête, sont certainement des garanties sérieuses de succès pour cette nouvelle œuvre.

Il va de soi du reste que cet acte de munificence individuelle ne saurait à aucun degré empêcher ou même retarder la crise attendue en Angleterre.

Avant sir Edward un autre philanthrope célèbre, l'Américain Peabody, a consacré neuf millions de francs au même objet et son initiative n'a rien arrêté ; elle n'a même pas été couronnée de tout le succès qu'on était en droit d'espérer.

Les « trustees » de la fondation Peabody, qui ont été imités sur une moins large échelle par de nombreux donateurs, ont eu beau élever logements ouvriers sur logements ouvriers, toutes ces immenses casernes, comme le peuple les appelle, qui écrasent les quartiers ouvriers de leur masse solide, n'ont pas avancé d'un pas la question.

Les logements ouvriers ont été bâtis pour abriter la population misérable qui grouille dans ces taudis où manquent les plus élémentaires conditions hygiéniques, mais, au lieu de guérir le mal, jusqu'ici cela n'a fait que le déplacer.

Invariablement les magnifiques constructions Peabody et les autres ont été volontairement désertées par ceux au bénéfice desquels on les avait élevées, et monopolisées en quelques années par la petite classe moyenne des employés et des ouvriers aisés, dont ces logements à bon marché facilitent les habitudes économiques.

Cela tient à ce que les classes ouvrières anglaises et américaines sont excessivement ombrageuses pour tout ce qui touche à leur vie privée, au milieu familial. Elles ne peuvent pas se faire à la discipline qu'on à nécessairement dû introduire dans ces vastes casernes, qui, sans cette règle, deviendraient vite des enfers et des bouges où les meilleures conditions hygiéniques seraient neutralisées par le retour aux anciennes habitudes d'incurie et de malpropreté.

Plus encore que le charbonnier du continent, le plus pauvre manœuvre anglais veut être maître chez lui, et le taudis dans lequel il vit est pour lui un château qu'il défend contre toutes les curiosités.

Aussi on n'arrivera à contenter tous ces « châtelains » en expectative et à résoudre cette redoutable question des logements du peuple, qu'en facilitant au plus humble la propriété absolue et du terrain sur lequel il vit et du toit qui l'abrite lui et sa famille.

Cette conclusion fort juste est celle à laquelle on est arrivé en Suisse et le système des grandes agglomérations ouvrières y est généralement abandonné.

Faire de l'ouvrier un propriétaire, en lui facilitant par un salaire raisonnable et par la construction de petites maisons économiques, son élévation au rang de propriétaire, telle est la voie dans laquelle on doit entrer, si l'on veut intéresser les masses à la conservation de l'ordre social et empêcher des revendications qui deviendront dangereuses si satisfaction ne leur est pas donnée à temps.

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

On écrit de Tramelan :

Lundi soir, avait lieu à l'Hôtel du Cerf, une assemblée de tous les fabricants d'horlogerie de Tramelan.

Cette réunion avait pour but de grouper tous les intéressés et de fonder une société des fabricants d'horlogerie de Tramelan.

37 fabricants ont répondu à l'appel et à l'unanimité ont voté la formation de la société, qui, à l'aide de moyens énergiques, cherchera à sauvegarder les intérêts de l'horlogerie à Tramelan et à combattre fermement la baisse du prix de la montre.

Une commission, composée de MM. Léon Perrin, Ariste Chatelain, Henri-Hippolyte Chatelin, Chs.-Ad. Mathez, Ls Richard, Jämes Mathez et Paul Mathez, est chargée d'élaborer un projet de règlement qui sera soumis à la prochaine assemblée..

Une longue discussion s'est élevée au sein de la société, sur la question de l'augmentation faite par les fabriques d'ébauches.

L'assemblée décide à l'unanimité la création d'une fabrique d'ébauches.

NOUVELLES DIVERSES

Syndicat des patrons monteurs de boîtes argent. — Nous apprenons que deux des principaux ateliers non syndiqués, du vallon de St-Imier viennent de donner leur adhésion au syndicat. Nous les félicitons vivement de leur résolution, qui sera accueillie avec la plus grande satisfaction par leurs confrères du syndicat et qui ne manquera pas de modifier l'attitude intransigeante des ateliers dissidents. On peut dès aujourd'hui prévoir que les conflits en perspective n'auront pas le caractère de gravité que l'on craignait leur voir revêtir et que l'application générale du principe du travail réciproque et exclusif entre patrons et ouvriers membres des deux associations boîtières pourra se faire sans de trop grandes difficultés.

Envois de valeur pour l'Autriche-Hongrie. — Nous recevons de la Direction générale des postes la communication suivante :

L'administration des postes autrichiennes exige que les colis de valeur qui lui sont livrés soient munis de cachets intacts et protégeant absolument le contenu. Elle refuse tous les envois avec valeur déclarée qui ne sont pas fermés d'une manière suffisante ou qui lui parviennent avec des cachets brisés. Vu ce qui précède, nous croyons, dans l'intérêt des expéditeurs, devoir donner ci-après quelques directions sur la manière d'emballer les envois de valeur pour l'Autriche-Hongrie et les pays au-delà :

1. Les joints, coutures, etc. de l'emballage doivent être munis d'empreintes du cachet de l'expéditeur en nombre suffisant pour qu'il soit impossible d'atteindre le contenu sans les endommager. Si l'envoi est muni

d'une ficelle ou corde, elle doit être fixée par des cachets au colis de manière qu'elle ne puisse être défaite ou enlevée sans endommager ces cachets. La ficelle ou corde doit être en *une seule* pièce sans épissure ni nœud. On ne doit employer que de la cire de première qualité, afin d'éviter que les cachets sautent ou se brisent pendant le transport.

2. Lorsque l'on fait usage de caisses, les cachets doivent être disposés sur tous les joints de manière à ce qu'aucune planche ne puisse être enlevée sans en briser l'un ou l'autre. Pour les colis pesants (en particulier les envois d'horlogerie), les cachets doivent être noyés dans les creux pratiqués dans le bois, de manière à ne pas pouvoir être endommagés par le frottement.

3. Il ne suffit pas de plomber les envois de valeur pour l'Autriche-Hongrie et au-delà, mais il est absolument nécessaire de les *cacheter*, comme l'indique le chiffre précédent.

4. Sans que cela soit prescrit dans tous les cas, il est recommandable de munir les lourdes caisses d'horlogerie d'un emballage de toile écrue (non cirée), dont les jointures doivent être cousues et cachetées de la manière indiquée au chiffre 1.

5. Il ne faut jamais omettre de munir le bulletin d'expédition d'une empreinte du cachet ayant servi à fermer l'envoi.

Les offices de poste ont le devoir de veiller à ce que les dispositions ci-dessus soient strictement observées.

Les brevets d'invention en Suisse. — Le bureau fédéral des brevets d'invention, ouvert le 15 novembre 1888, vient de terminer sa première année. Il a été pris, pendant ce laps de temps, 1502 brevets, sans compter les brevets supplémentaires. Ce chiffre est le double de ce qu'on avait prévu et le personnel a été surchargé d'ouvrage. Au moment où la création du bureau a été décidée, on avait dit que, malgré le bas prix des taxes admises, il couvrirait ses frais; quelques doutes avaient été exprimés à ce sujet; maintenant on peut se rassurer.

Pour le bureau de la propriété intellectuelle, dont dépend le bureau des brevets, le budget de 1890 prévoit 122,000 fr. de recettes (dont 109,300 pour les brevets seuls; 10,500 fr. pour les marques de fabrique; 200 fr. pour la propriété littéraire et artistique; 2000 fr. pour les modèles) contre 116,600 fr. (39,000 fr. de traitements), ce qui laisserait un boni de 5400 fr., contribution de la Suisse au bureau international.

Guatemala. — *Dépôts des marchandises dans les magasins de la douane.* — Un décret du Gouvernement de la République de Guatemala réduit de 6 à 3 mois le temps durant lequel les marchandises étrangères pourront séjourner dans les magasins de la douane.

A partir de la fin du premier mois, ces marchandises seront soumises à un droit de garde, fixé pour le second mois à 1% et pour le troisième mois à 1 ½ % de leur valeur.

Chili. — Le Gouvernement chilien a décidé que tous les droits d'entrée sur les machines, outils et matériel pour ateliers et fabriques, pour les constructions de chemins de fer et des lignes télégraphiques et téléphoniques, seront abolis à partir du 1er janvier 1890.

Monopole du tabac. — Il paraît que, dans la commission du Conseil national pour le budget, on a émis l'avis qu'une augmentation des droits d'entrée sur le tabac serait désirable. On pense même soulever la question du monopole. Nous donnons ces nouvelles sous réserve.

Liste des marchands horlogers *actuellement à la Chaux-de-Fonds à l'hôtel de la Fleur-de-Lis : Liste dressée jeudi 28 novembre 1889, à 5 heures du soir :* MM. *Salasnik*, Berdiczew.

Cours de la bourse de Berne
du 28 novembre 1889.

Changes.	Escompte	Courte échéance			2 — 3 mois		
		Demande	Offre	Demande	Offre		
Amsterdam-Rotterdam	2½	208.30	208.80	208.30	—		
Belgique, places bancable	4—4½	99.90	100.10	100.—	—		
Allemagne, places bancables, court	5	123.75	124.05	123.75	—		
» versements ou chèques	—	123.75	124.05	—	—		
Londres	5	25.19	25.25	25.22	—		
» chèques	—	25.20	25.26	—	—		
Italie, places bancables, court	6	98.60	98.95	98.80	—		
France » »	3	99.90	100.05	99.90	—		
Paris, versements et chèques	—	99.90	100.05	—	—		
Vienne, versement	5	212.30	214.—	—	—		
New-York, 3. S. T.	—	5.15	5.23	—	—		
Escompte pour change jusqu'à 3 mois	Berne	Bâle	Genève	St-Gall	Zurich		
	5	5	4½	5	5		

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

UNE MAISON D'HORLOGERIE

possédant un système de montre particulier pouvant se fabriquer en toutes grandeurs et **breveté dans plusieurs pays,** demande un ou plusieurs fabricants pour exploiter l'une ou l'autre grandeur. **Succès assuré.** 879

S'adresser au bureau du journal par lettre sous chiffre E. V. 3.

COMMANDITAIRE

Une maison d'horlogerie, par suite de commandes très importantes **d'un nouveau système breveté dans plusieurs pays,** cherche un commanditaire pour donner promptement l'extension voulue à cette fabrication. 861

S'adresser au bureau du journal sous chiffres K. M. 1006.

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES

MÉTAL ACIER — USINE HYDRAULIQUE

EXPORTATION — TÉLÉPHONE

Marque déposée

HENRIOD frères, Mécaniciens

BIENNE (Suisse)

Système interchangeable par procédés mécaniques nouveaux.

SPÉCIALITÉ DE GENRES NOUVEAUX SUR COMMANDE. BOITES BRUTES ET FINIES,

Adresse télégraphique : Henriod frères, Bienne. 574

MAISON FONDÉE EN 1879

F. REYMOND & Cie

88, AVENUE DE LA GARE **BIENNE** AVENUE DE LA GARE, 88

MÉTAUX POUR HORLOGERIE

Agence exclusive et Dépôt de :

MM. La Salle & Cie, à Kriens, près Lucerne.
Laiton, cuivre et alliages spéciaux pour l'horlogerie.

Tit. Société industrielle et commerciale des métaux, Paris. (Usine de Bornel).
Maillechort, Packfung, Chrysocale, Similor, etc.

Marque déposée : PLATINIUM

Tit. Société westphalienne pour le laminage du nickel, à Schwerte. (Ancienne maison Fleitmann & Witte).
Nickel pur, nickel plaqué, etc.

MM. John Wallis & Sons, à Birmingham.
Tubes cuivre et laiton, unis et profilés.

Aciéries et tréfileries d'Havelock près Scheffield.
Aciers sour toutes formes. Spécialités de bandes et de fils. 867

Stock important en magasin.

ENTREPOTS : aux Magasins généraux, à Genève et à la Villette, à Paris.

Adresse pour télégrammes : **REYMOND, BIENNE.**

TÉLÉPHONE

On demande pour de suite
quelques bons remonteurs

pour pièces 13 lignes. Prix des démontages et remontages, fr. 10.50 à 11.50. Ouvrage lucratif et suivi. Inutile de s'annoncer sans preuves de moralité et bonne conduite. 878
Adresser les offres G M L, poste restante, succursale à la Chaux-de-Fonds.

A vendre au Locle
une FABRIQUE D'HORLOGERIE

en très bon état d'entretien et outillée pour la fabrication des ébauches, avec machine à vapeur de 4 chevaux et transmissions et pouvant contenir 100 ouvriers ; elles conviendrait aussi spécialement pour fabrique de boîtes.
S'adresser par écrit case 2685, Locle. 875

Aux graveurs et guillocheurs

Pour cause de cessation de commerce, on offre à vendre les outils suivants en parfait état de conservation : 10 beaux tours à guillocher, 2 tours ligne droite, 3 lapidaires et autres outils. S'adresser à M. Louis-Edouard FAVRE, rue des Envers, au Locle. 873

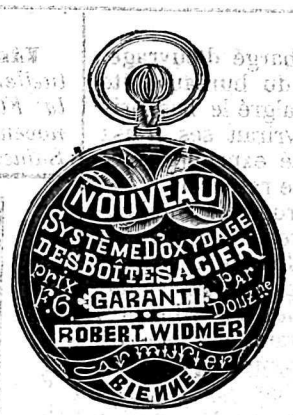

859

HOTEL DE BIENNE
(BIELERHOF)
vis-à-vis de la gare

Etablissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce, touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie. 520
Se recommande **C. RIESEN-RITTER**, propriétaire.

FABRIQUE D'HORLOGERIE
en tous genres

Spécialité de montres remontoirs pour dames
de 10 à 13 lignes 572

VUILLIOMENET-REINHARDT
BIENNE (Suisse)

ÉTUDES D'AVOCAT ET DE NOTAIRE

MMes H. HODLER & J. STEFFEN
19, Rue Neuve BIENNE Rue Neuve, 19

Renseignements juridiques et commerciaux. Représentation dans les faillites. Procès. Encaissements. Recouvrements. Passation d'actes. Rédaction de contrats d'association et autres. Ecritures consciencieusement tenues de toutes affaires se rattachant à l'exercice de nos professions.

H. HODLER & J. STEFFEN.

GRAND MAGASIN D'HORLOGERIE
Victor DONZELOT, Porrentruy (Suisse)

Est toujours abondamment pourvu de marchandises fraîches des meilleures provenances **pour toutes les parties d'horlogerie.**

Spécialité de Fournitures pour Etablissage et Plantages d'échappement.
vendues à la garantie et à prix extrêmement bas, tels que : **Assortiments** cylindres et roues. — **Assortiments** nickel pour boîtes. — **Aiguilles** heures et minutes et à seconde en tous genres, **Orientales** et Louis XV. — **Balanciers** nickel et dardène. — **Pierres** grenats et rubis. — **Plaques** serties, laiton et nickel. — **Contre-pivots.** — **Ressorts** de barillets. — **Tenons.** — **Chevillots.** — **Ecuelles.** — **Vis** en tous genres, etc., etc.

Tours, Roues et Outils pour Pierristes.
Diamant, Perçages grenat et rubis.

Tours à pivoter, à équarrisser, à goupiller, à tourner, à tarauder, pour emboîteurs, polisseuses, finisseuses, etc. — **Burins fixes.** Machines à arrondir. — Machines à percer. — Machines aux chapeaux et aux cuvettes. — Machines à régler des meilleures fabriques. — **Etaux, Tours et Pinces,** etc., pour monteurs de boîtes et cuvetiers.

Fourneaux à vent pour monteurs de boîtes. — **Fournaises** pour émailleurs. — Creusets, Moufles et Plateaux. — **Emaux** divers, prix de fabrique. — Plateformes, Compas, Plaques, Pinceaux, Pieds et tous les accessoires pour émailleurs.

Fournitures spéciales pour doreurs et nickeleurs
Poudre d'argent, crême tartre, brosses, cyanure, Panama, grattebois, papier à filtrer, papier soie, etc., acides divers.

Métaux pour boîtes et cuvettes.
Planches, rondelles, fil, bandes, carrures, lunettes. — **Dépôt** de fonds frappés pour boîtes, grand choix de dessins.

Lampes et quinquets laiton pour horlogers. — **Régulateurs, pendules,** cartels et réveils et tous genres.

Ayant dans toutes les branches des ateliers importants travaillant uniquement pour moi depuis de longues années et n'ayant pas de frais de voyageurs ou de représentants, il m'est possible d'offrir à mes clients une marchandise régulière, soignée, toujours la même, à la garantie et à prix exceptionnellement avantageux. 869

Métaux ANTI-MAGNÉTIQUES brevetés
de l'Usine genevoise de dégrossissage d'or, à Genève
A L'USAGE DES FABRICANTS D'HORLOGERIE
Balanciers compensés, genres soignés et courants.
Spiraux de première qualité.
Métal pour échappements. 706
Ces produits ont subi les épreuves les plus minutieuses et ont donné des résultats supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour

Grande fabrique de roues et fraises en tous genres
L. CARPANO, à CLUSES (Haute-Savoie)
Fraises à arrondir d'un système perfectionné approuvé après examen et essai par les horlogers les plus compétents et les plus habiles.
Système breveté en Suisse et en France.
MACHINES A ARRONDIR SYSTÈME CARPANO. 625

TÉLÉPHONE Fabrique d'horlogerie TÉLÉPHONE
JEAN AEGLER
au Rebberg
BIENNE (SUISSE)
Spécialité de remontoirs au pendant
qualité soignée et garantie 698
Nouveau système de mise à l'heure le plus perfectionné qui existe.
Brevet pris en Suisse sous N° 243.

Imprimerie de la *Fédération horlogère suisse.*